



ATELIER DE REDEFINITION DES RELATIONS ET DES ACTIONS DU PDM ENVERS LES ANPL

Rapports d'atelier

Ateliers 1, 2, 3

Travaux du groupe 1:
Enjeux, missions et défis des ANPL

I. Introduction

Le groupe 1 a travaillé sur les enjeux, les défis et les missions des ANPL sous l'autorité du bureau de séance suivant :

- **Président : M. Gonda KADA**
- **Rapporteurs : Mme Hamidou ILLA et M. Boniface COULIBALY**
- **13 personnes ont participé aux travaux (liste jointe).**

II. Rappel du contexte de décentralisation en Afrique

- Décentralisation effective dans l'ensemble de nos pays.
- Constats : différents niveaux d'évolution du processus de décentralisation et des ANPL selon les pays.
- Cependant, les enjeux et les missions restent globalement les mêmes dans tous les pays.

III. Méthodologie

- Le groupe a décidé de travailler à partir du document complet de l'étude étant donné que ces questions étaient déjà abordées. Il s'est agi pour nous d'amender, de compléter, de reconduire ou au besoin de rejeter certaines propositions qui ne paraissent pas pertinentes.

IV. Définition des enjeux des ANPL

- Harmonisation des positions des Collectivités Locales (CL) et des Elus Locaux (EL) pour parler d'une seule et même voix.
- Participation effective et active des CL et EL à la réflexion sur la décentralisation.
- Défense des intérêts des CL et des EL.
- Mutualisation et partage des ressources et expériences des CL et des EL.

V. Missions des ANPL

En lien avec ces enjeux, cinq (5) missions ont pu être identifiées :

- Représentation et défense des intérêts des CL et EL.
- Formation et renforcement des capacités des CL et EL.
- Information et communication.
- Appui/conseil, facilitation.
- Promotion de la solidarité, de l'intercommunalité et la création et le développement de partenariats.

VI. Défis des ANPL

1 – Défis internes

- Renforcement des capacités des ANPL à porter le dialogue politique,
- Disponibilité des ressources humaines en quantité et en qualité,
- Légitimité et qualité des dossiers de dialogue politique,
- Développement d'un réel sentiment d'appartenance des membres,
- Constitution d'ANPL qui soient de véritables forces politiques et non partisans,
- Ouverture des ANPL en direction des autres catégories d'acteurs,
- Autofinancement des ANPL et des CL,

- Externalisation des activités exigeant des compétences ou des moyens qui ne sont pas disponibles au sein des ANPL (contractualisation avec des maîtres d'ouvrage délégué),
- Faire des ANPL de véritables forces de proposition.

2 – Externes

- Positionnement stratégique des ANPL par rapport à l'Etat et aux autres acteurs comme interlocuteur respecté et accepté
- Promotion de l'image des ANPL et des EL
- Promotion de la gouvernance locale

Travaux du groupe 2:

**Les services des ANPL envers leurs
membres : rapports opérationnels
envers les membres**

I. Introduction

L'atelier 2 a été présidé par Monsieur Fassa Yérim, Maire de Rosso Mauritanie (Mauritanie) Félix ADEGNIKA (PDM) comme facilitateur et Fatou Top, Secrétaire Permanent de l'Association des maires du Sénégal comme rapporteur.

Ont pris part à cet atelier, outre le Président, le facilitateur et le Rapporteur:

- Madame KONTE, Fatoumata DOUMBIA (Mali)
- Innocent Kocou AKOBI (Bénin)
- Mustapha M. NJAI (Gambie)
- Saaka SAYUTI John (Ghana)
- Aboubacar Max CAMARA (Guinée Conakry)
- Brahim Ould BOYE (Mauritanie)
- Mamadou IDRISSE (Niger)
- Kasségné ADJONOU (Togo)
- Amadou SOW (Sénégal)
- Sidiki DAFF (Cabinet Lead Consulting)
- Edmond SOUGUE (PDM)

II. Méthodologie

Après avoir donné lecture des Termes de Références (TDR) du dit atelier, le Président a ouvert le débat sur la démarche à adopter. Après discussions et un tour de table, il a été retenu comme méthodologie de faire un brainstorming avant de chercher des réponses précises au cadre de questionnement.

Après des discussions sur le fond et sur la forme, il a été retenu de suivre le cheminement défini par les TDR.

Ainsi : Quatre grands axes d'activités ont été identifiés pour les trois problématiques qui ont été soumises. Ces quatre axes sont les suivants :

**L'ANPL joue un rôle de représentation,
L'ANPL fait du Plaidoyer et du Lobbying,
L'ANPL fait du Renforcement de capacités,
L'ANPL fait de la Facilitation.**

III. Sur la question n°1 :

«Quels sont les services qu'une ANPL doit rendre à ses membres», l'atelier recommande que :

1. L'ANPL joue un rôle de représentation par :

- Une action d'interface entre la collectivité locale et l'Etat central, un rôle de représentation auprès de tout autre partenaire,

- L'Information et la communication,
- La mise en place d'une coopération décentralisée pour les collectivités locales.

2. L'ANPL fait du Plaidoyer et du Lobbying par

- Une décentralisation effective : transfert effective des compétences et des ressources,
- Un dialogue politique avec l'Etat,
- Une amélioration du statut des élus locaux,
- Un appui à la mobilisation des ressources financières,
- Un appui à la mise en place d'une base de données,
- Un appui dans l'application des textes de la décentralisation,
- Une coopération avec le gouvernement et les autres partenaires,
- Des sessions de formation pour toutes les équipes souvent renouvelées après les élections municipales,
- Des études et des recherches,
- Une formation et une sensibilisation sur les lois et règlements et sur les documents stratégiques des pays,
- Une promotion de l'intercommunalité.

3. L'ANPL fait du Renforcement de capacités sur :

- La mobilisation des ressources locales,
- L'appui conseil,
- La facilitation des échanges entre les collectivités locales et les ministères,
- La protection et l'assistance juridique,
- L'appui à la réalisation de projets et d'Etudes,
- L'appui à l'élaboration des PDL,
- La formation sur les textes de la décentralisation et sur les projets et programmes de développement,
- L'appui à la coopération décentralisée,
- L'instauration d'une Plateforme, d'un Cadre d'échanges et de partage entre les membres,
- La diffusion de bonnes pratiques,
- La recherche et la diffusion de résultats,
- La sensibilisation Education,
- L'intercommunalité.

4. L'ANPL fait de la Facilitation par :

- Arbitrage/ facilitation/ résolution/ Médiation en cas de conflit

IV. Sur la question n°2

« Quelles sont les contraintes et les difficultés à rendre ces services ? »

1 Sur son rôle de représentation, il a été noté comme contraintes :

- La non réactivité ou la passivité de l'Etat,
- Le déficit d'information et de communication,
- L'absence de mécanismes de suivi,
- Le faible engagement des membres du Bureau,
- Le manque de moyens financiers humains et matériels,
- La forte sensibilité des ANPL au contexte politique et L'Instrumentalisation politique des ANPL.

2 Sur le Plaidoyer et le lobbying

- Manque de leadership,
- Cumul de mandats,
- Insuffisance des ressources humaines et financières pour le portage,
- Faible engagement / mobilisation des membres.

3 Sur le Renforcement des capacités

- Les ANPL sont mal outillées en ressources humaines de qualité pour assurer l'appui conseil,
- Insuffisance d'outils pratiques,
- Insuffisance des ressources humaines, financières et matérielles.

4 Sur la Facilitation

- Faiblesse des liens entre les membres de l'ANPL,
- L'ANPL peut être perçue comme étant juge et partie,
- Les ANPL ne maîtrisent pas les techniques de médiation.

V. Sur la question n°3 :

« Quelles sont les actions pour améliorer ces services » ?

1 Sur son rôle de représentation

- Dépolitiser les services techniques : rendre transparent le recrutement et assurer la neutralité du fonctionnement des services,
- Rendre effective le caractère apolitique de l'ANPL,
- Respect des statuts et règlement intérieur des ANPL.

Sur ce point l'atelier recommande l'appui du PDM pour :

- La mise en place et le fonctionnement de services techniques assez outillés pour prendre en charge les besoins des membres,
- La structuration des secrétariats,
- L'élaboration d'une planification stratégique.

2 Sur le Plaidoyer et le lobbying

- Renforcement des membres du Bureau pour mieux appréhender les besoins des membres,
- Appui à la mise en place d'un mécanisme de suivi,
- Renforcer les capacités de communication.

3 Sur le Renforcement des capacités

- Appui à la mise en place et au renforcement d'un centre de ressources et de documentation,
- Appui à la mise en place de bourses de partenariats.

Travaux du groupe 3:

**Les appuis aux ANPL et les rapports
avec le PDM, l'Etat, les PTF et les autres
partenaires**

I. Méthodologie :

Lecture et précision des TDR et prise en compte du document « propositions d'actions d'appui du PDM et des autres partenaires » en répondant aux questions suivantes :

1. Quelles sont les actions à mener par les ANPL pour réaliser leurs ? : il s'agira à partir des missions des ANPL, d'identifier les actions nécessaires à la réalisation de ces missions (*exemple : renforcement de capacités du bureau et du secrétariat permanent ...*)
2. Quels sont les appuis dont pourraient bénéficier les ANPL pour entreprendre ces actions ? : tout d'abord il s'agira ici de faire un panorama des partenaires intervenant ou susceptibles d'intervenir auprès des ANPL. Puis on s'appesantira sur chacun des partenaires pour étudier les types d'appui qu'ils peuvent offrir aux ANPL. Enfin on identifiera quels appuis pour quelles actions ...

Identification de quatre blocs d'actions :

- La communication et l'information ;
- Le renforcement des capacités ;
- Le plaidoyer et la défense des intérêts ;
- Le renforcement de la solidarité par les partenariats.

Remarque : Définir l'Etat aussi bien en tant que cible et en tant que partenaires des ANPL

II. La communication et l'information

1. A qui parlent les ANPL et avec quels supports ?

Envers les membres (collectivités locales : élus et agents communaux) : double flux d'information.
Envers les autres acteurs (Etats, PTF, autres partenaires).

Supports : textes fondamentaux, procès-verbaux, compte rendus, bulletin d'information, médias (presse écrite, radio et télévision), internet, fax, téléphone, rencontres périodiques.

2. Les partenaires pouvant appuyés les ANPL en matière de communication et d'information

PDM : appui technique.

Structures de coopération décentralisée, autres partenaires : appui technique et financier.

3. Au niveau des actions

Amélioration de la proposition faite par l'étude par l'ajout de « Elaboration d'une stratégie de communication des ANPL » et le renvoi de A 3 « Appui-conseil juridique, stratégique... du PDM aux ANPL » dans le volet renforcement des capacités.

III. Le renforcement des capacités

Décliné en trois points : formation, renforcement des capacités techniques et matérielles, développement institutionnel.

Formation : en direction des élus locaux, personnel administratif et technique.

Renforcement des capacités techniques et matérielles : outils de gestion, maîtrise d'ouvrage, maîtrise des stratégies et politiques.

Développement institutionnel : manuel de procédures, organigramme, profils et description de poste.

1. Les partenaires

PDM : appui technique.

CIFAL, IAGU (Institut Africain de Gestion Urbaine), structures de coopération décentralisée : appui technique et financier.

2. Au niveau des actions

Précision à apporter au niveau de A1 « Elaboration et publication d'un guide sur l'organisation et la gestion interne des ANPL » (mise en place d'organigramme fonctionnel, développement de la notion de poste de travail, clarification du profil rattaché à celui-ci).

Renvoi de A2 « Elaboration d'un document de communication et actions de plaidoyer envers les ANPL sur la planification stratégique » vers les volets communication et plaidoyer en le dissociant d'une part et en élargissant vers d'autres aspects de gestion des ANPL.

IV. Le plaidoyer et la défense des intérêts

Préalables : leadership, dynamisme, prise de conscience des collectivités locales.

Identification d'un répertoire des acteurs influents au plan communal, national et régional.

Formalisation des cadres de concertation des acteurs identifiés.

Mise à disposition d'outils techniques adéquats.

1. Les partenaires

PDM : appui technique.

CGLU, CGLUA, autres partenaires : appui technique et financier.

2. Au niveau des actions

Ajout : Appui à l'élaboration d'outils d'animation.

V. Le renforcement de la solidarité par les partenariats

Nécessité de cohésion interne, souci de l'intérêt commun, mutualisation des préoccupations et des moyens (dynamique de l'intercommunalité).

Complémentarité : la promotion de l'économie locale est un facteur central pour le développement des solidarités parce qu'elle dégage les différents liens de complémentarité.

1. Partenaires

PDM : appui technique.

Organisations internationale et régionale des collectivités locales de l'UEMOA, de la CEMAC, CGLUA): appui technique et financier.

2. Au niveau des actions

Ajouts : Appui aux ANPL pour le développement économique local des collectivités locales. Appui à la coopération décentralisée, partenariat avec la société civile, secteur privé.